

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 2019 06 03

Nombre de Conseillers :

En exercice :	11	L'an deux mille dix neuf
Présents :	07	Le onze juin à 20 heures 00
Votants :	07	
Pouvoir :	01	

Le Conseil Municipal de la Commune de MUSIEGES
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de M. Pascal COULLOUX, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2019

Présents : Pascal COULLOUX, Alexis MARET, Jean THOMASSIN, Martine
MERMIN, Samuel BOCHAREL, David GREGIS, Pascal BORTOLUZZI
Excusés : Gaëlle BOURLES donne pouvoir à Pascal COULLOUX
Absents : Xavier ORSET, Thierry VIOLLET, Nathalie VALEUX

M. Pascal BORTOLUZZI a été élu secrétaire de séance.

Objet : TARIF DE L'EAU

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que d'importants travaux sont engagés pour améliorer la ressource, la distribution d'eau potable et la défense incendie sur la commune et que pour équilibrer le budget il est souhaitable d'augmenter les tarifs de l'eau.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité les tarifs suivants à compter de la facturation 2019/2020 :

0 à 500 m³ : 1,50 euros
M3 supplémentaires : 1,30 euros

Location compteur : 10,00 euros
Abonnement : 40,00 euros

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Pascal COULLOUX

Le Maire de Musièges, soussigné, certifie que la présente délibération dont un extrait a été reçu à la Sous-Préfecture et le compte-rendu sommaire affiché conformément aux dispositions L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, est exécutoire.

